

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019\_016

Séance du jeudi 14 mars 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 06/03/2019

Présents : 16

*L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Jean-Pierre  
ALLIER

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves  
COMMANDRE, Mathias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle  
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,  
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique  
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,  
Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

**Absents:** François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul  
COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

**Objet: Adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I - DE\_2019\_016**

M. JAFFARD, Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.)

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-99 n°5 du 20 janvier 1999 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-2000 n°7 du 03 février 2000 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant l'adhésion de collectivités locales et établissements publics au Syndicat Mixte A.G.E.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant retrait de 47 personnes morales de droit public du Syndicat Mixte dénommé « Agence de gestion et de développement informatique (A.G.E.D.I.) » et portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer à l'œuvre du service d'informatisation des services publics.

**APRES AVOIR DELIBERE**, à l'unanimité,

**DECIDE**,

Article 1 : D'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : D'adhérer au Syndicat Intercommunal dénommé A.G.E.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

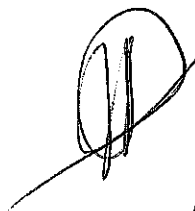
Article 3 : De charger M. JAFFARD, Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Article 4 : De désigner M. JAFFARD comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Préfecture de Monts  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2019  
048-200057594-20190314-DE\_2019\_016-DE

Article 5 : D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2019 048-200057594-20190314-DE_2019_016-DE